



ROLLSTUHLPARKPLATZ.CH  
PLACEHANDICAPE.CH  
PARCHEGGIODISABILI.CH

## Mise à jour des données des places de stationnement pour personnes à mobilité Coréduite

### Instructions pour la mise à jour

#### Sommaire

<b>1.</b>	<b>Données de base .....</b>	<b>2</b>
1.1.	Introduction .....	2
1.2.	Responsabilités .....	2
1.3.	Responsables régionaux .....	4
1.4.	Informations et adresses .....	4
1.5.	Secteur protégé ph.ch .....	4
<b>2.</b>	<b>Saisir de nouvelles places de stationnement .....</b>	<b>5</b>
2.1.	Transfert groupé .....	5
2.2.	Place de parc en crowdsourcing .....	6
2.3.	Saisir des places de parc individuelles .....	7
2.4.	Directives générales en matière de saisie .....	8
<b>3.</b>	<b>Gérer, traiter et effacer les places de parc .....</b>	<b>10</b>
<b>4.</b>	<b>Modifications liées aux communes .....</b>	<b>11</b>
4.1.	Ajouter une nouvelle commune .....	11
4.2.	Effacer ou transférer l'attribution d'une commune .....	11
<b>5.</b>	<b>Indemnisation des travaux de mise à jour .....</b>	<b>11</b>

## 1. Données de base

### 1.1. Introduction

La plateforme [www.placehandicape.ch](http://www.placehandicape.ch), révisée et comprenant de nouvelles fonctionnalités a été mise en ligne en décembre 2016. Les principales nouveautés sont décrites dans ce document.

Les places de stationnement de [placehandicape.ch](http://placehandicape.ch) n'étaient jusqu'à présent pas seulement visibles sur le site Internet, mais aussi via l'application [paramap.ch](http://paramap.ch), pour leur utilisation. [Paramap.ch](http://paramap.ch) est une application web aidant à la mobilité des personnes paraplégiques ou en chaise roulante ([paramap.ch](http://paramap.ch), 2016). [Paramap.ch](http://paramap.ch) permet en outre aux utilisateurs de saisir des données et de valider ou de commenter des données déjà saisies. Le point de vue de [Paramap.ch](http://paramap.ch) est que les données ne doivent pas seulement être mises à disposition, mais aussi que les utilisateurs puissent fournir des informations relatives aux places de stationnement. La conséquence est que [placehandicape.ch](http://placehandicape.ch) possède désormais un nouveau canal de saisie, le „crowdsourcing“. Chaque place de stationnement saisie au moyen du crowdsourcing est transmise au responsable de la mise à jour. Celui-ci doit la valider en tant que place de stationnement en crowdsourcing.

Les nombreuses nouvelles fonctionnalités de la plateforme constituent également une nouveauté. Il est à présent possible de saisir, de modifier et d'effacer des places de stationnement dans le domaine protégé. Il est également possible d'exporter en format ITF les places de stationnement existantes. La modification d'une place de stationnement est simplifiée par une sélection de la position itérative sur une orthophotographie et par un « reverse geocoding ». Ces fonctionnalités devraient simplifier la saisie de places de stationnement, par exemple lors de la mensuration nouvelles constructions.

Une nouveauté consiste également dans l'indemnisation, par place de stationnement supplémentaire, des responsables de la mise à jour, à condition qu'ils aient participé à la première saisie des données.

Les nouvelles procédures sont décrites dans la figure 1 sur la page suivante.

Ce document contient les nouvelles fonctions, mais aussi les processus généraux pour le traitement des places de stationnement sur la nouvelle plateforme.

### 1.2. Responsabilités

On peut distinguer sur la plateforme de [placehandicape.ch](http://placehandicape.ch) (abrégé [ph.ch](http://ph.ch)), trois acteurs différents : l'association Accessibility Data avec la direction technique et les responsables régionaux, les responsables de la mise à jour et les utilisateurs. Nous allons décrire brièvement ci-après les tâches et la marge de manœuvre de chacun.

L'association Accessibility Data règle les tâches administratives, telles que la direction commerciale, la communication ou la supervision du projet. La direction technique de [ph.ch](http://ph.ch) est la même que celles de Accessibility Data et elle développe également la plateforme. Un responsable régional est désigné pour chacune des trois régions linguistiques, françaises, allemandes et italiennes. Les responsables régionaux gèrent la saisie et la mise à jour des places de stationnement, d'un point de vue organisationnel et technique.

Les responsables régionaux contrôlent périodiquement ou ponctuellement les places de stationnement saisies, corrigent, le cas échéant les données, introduisent de nouvelles places de stationnement ou effacent des places de stationnement existantes. On peut distinguer deux cas de figure :

- Dans le cadre de travaux de mise à jour de la mensuration officielle, après l'annonce par l'autorité de mise à jour ou information de la direction technique de [ph.ch](http://ph.ch). Dans ce cas, il faut informer les responsables de la mise à jour de procéder à la saisie des nouvelles places de stationnement.
- Dans le cas de saisie par les utilisateurs de nouvelles places de stationnement ou de modifications. Dans ce cas, il faut valider l'information.

Un système d'identification des projets nécessitant la création de nouvelles places de stationnement pour personnes à mobilité réduite est en général mis en place par les autorités cantonales, régionales ou

communales. Les responsables de la mise à jour sont priés de s'adresser à ces autorités officielles, afin de déterminer si la saisie de places de stationnement est nécessaire

Les utilisateurs de la plateforme sont en général des personnes privées qui utilisent les données et annoncent des changements. Les données peuvent toutefois être utilisées par des entités officielles, comme par exemple des communes et réutilisées ensuite. Ces entités pourraient être mises à contribution dans le cadre du contrôle de la mise à jour des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

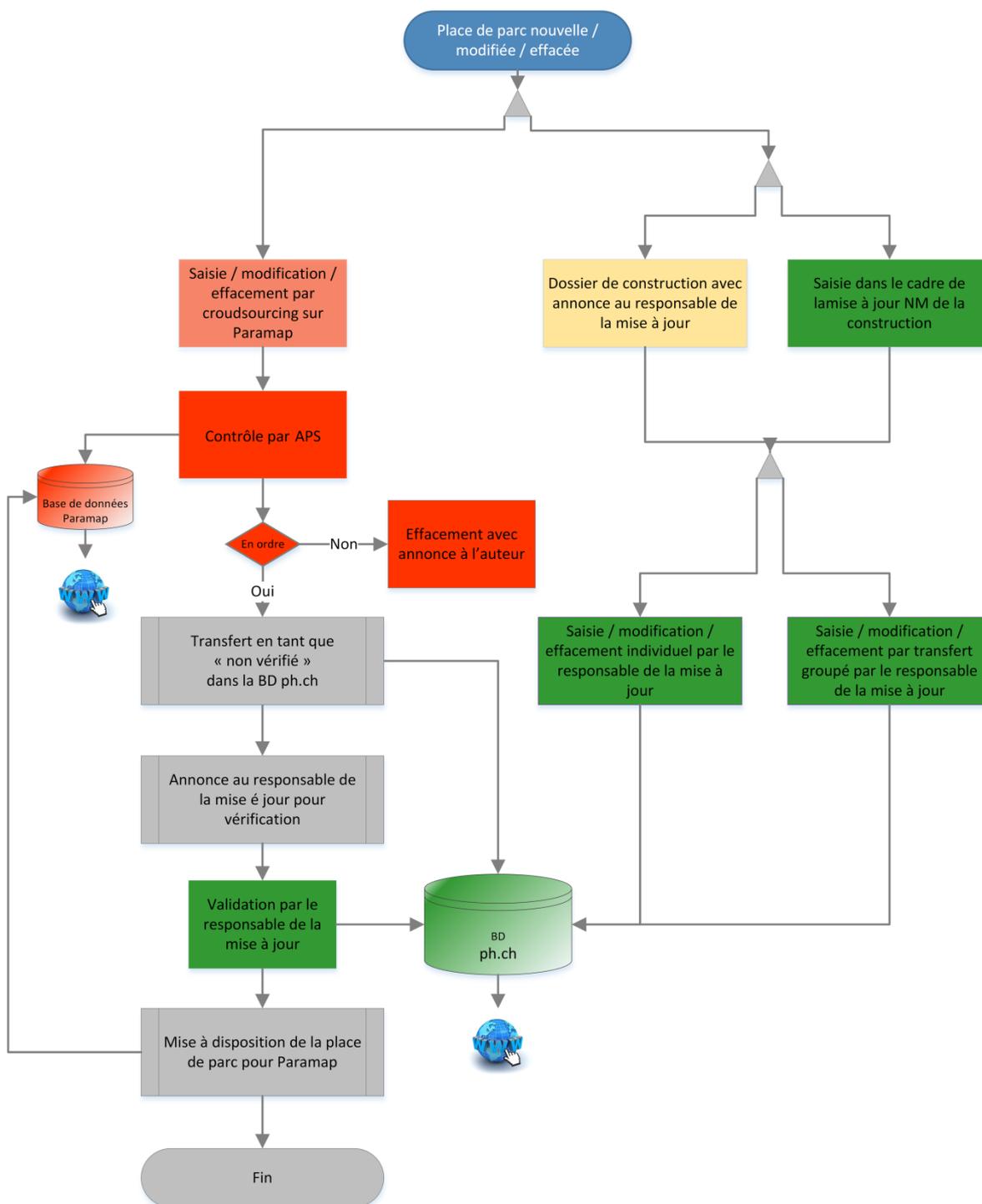


Fig. 1: Les procédures dans le cadre de la plateforme ph.ch

### 1.3. Responsables régionaux

Les tâches qui incombent aux responsables régionaux sont les suivantes:

- Support pour les responsables de la mise à jour, par téléphone et par courriel.
- Contrôle-qualité, suivi de l'avancement des travaux, coordination
- Communication / suivi administratif des personnes chargées de la mise à jour, conseils / instructions pour la saisie et la mise à jour
- Soutien à la direction technique de placehandicape.ch pour l'indemnisation des responsables de la mise à jour.
- Echanges d'expériences avec les autres responsables régionaux et la direction technique

Jusqu'à la désignation des responsables régionaux, il faudra contacter les responsables désignés ad interim dans le chapitre suivant.

### 1.4. Informations et adresses

Internet: vous pouvez consulter les informations relatives au projet, transférer des données et consulter les places de stationnement déjà saisies:

- <http://www.rplacehandicape.ch/>

Adresses:

- Questions administratives:

Direction Accessibility Data, p. a. Centre Patronal,  
Kapellenstrasse 14, CP 5236, 3001 Berne  
Tél: 031 390 98 84  
[info@accessibility-data.ch](mailto:info@accessibility-data.ch)

- Questions techniques et organisationnelles:

Responsables régionaux (**ad interim**)

- Partie germanophone

Trigonet AG, Melanie Willimann, Baselstrasse 59, 6252 Dagmersellen, 062 550 04 54  
[info@rollstuhlparkplatz.ch](mailto:info@rollstuhlparkplatz.ch)

- Partie francophone

Hirsiger & Péclard SA, Marc Schütz, Rue du Château 5, 1564 Domdidier, 026 676 90 40  
[info@rollstuhlparkplatz.ch](mailto:info@rollstuhlparkplatz.ch)

- Partie italophone: encore ouvert, veuillez s'il vous plaît vous adresser aux responsables régionaux pour la partie germanophone ou francophone

### 1.5. Secteur protégé ph.ch

Grâce à vos données de login, vous pouvez vous annoncer sur le site de ph.ch, sous la rubrique „Login ». Vous accédez ensuite au secteur protégé, où vous pourrez effectuer les différentes opérations décrites dans ce document.

Vous pouvez voir sous « carte » toutes les places de stationnement et sous « liste » les places de stationnement que vous avez saisi ou validé. Vous pouvez également modifier votre profil sous la rubrique « Profil de l'organisation » et modifier votre logo. Vous pourrez également voir quelles communes vous ont été attribuées.



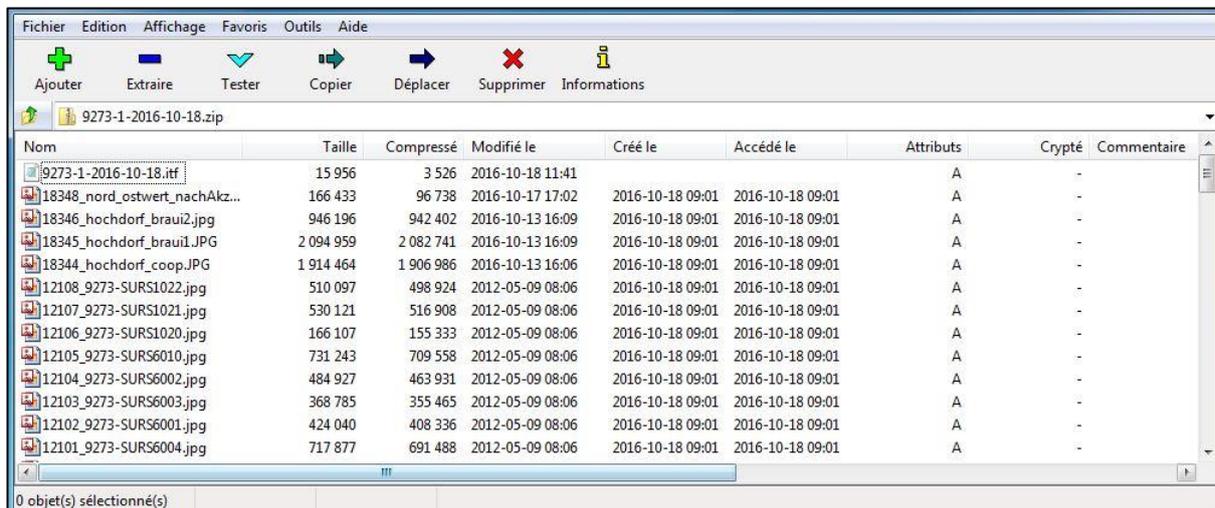


Fig. 2: Les fichiers zippés qui seront téléchargés.

## 2.2. Place de parc en crowdsourcing

Ce type de saisie est effectué par un utilisateur. Dès qu'un utilisateur saisit une place de parc sur paramap.ch, cette place est attribuée au responsable de la mise à jour, qui doit en traiter et confirmer les données. On trouve ces nouvelles places de parc en crowdsourcing sous la rubrique « Signalements crowdsourcing ».

Signalements crowdsourcing								
	Localité	NPA	Rue	Description	Type	Coordonr	Coordonr	Signalé par
ⓘ Détails	Zürich	8005	Quellenstrasse 2	Test neuer user,	Gelöscht	682245	248718	viktor.fahnenstiel
ⓘ Détails	Engelberg	6390	Erlenweg 46A	Bahnhof Engelbe	Neuaufnahme	673397	185805	hans.estermann
ⓘ Détails	Zürich	8046	Fronwaldstrasse	Fronwald	Neuaufnahme	680990	252755	bills@swissonline

Page 1 sur 1 50 Enregistrements 1 - 3 sur 3

Fig. 3: Annonces de places à contrôler

En cliquant sur « Détails », on arrive à l'aperçu de la place de parc. Par un clic de plus sur « Editer la place de stationnement » tout en bas de l'aperçu détaillé (fig. 4), on arrive à la fenêtre de modification de la place de parc en crowdsourcing, où on peut traiter et modifier les données. Dans cette fenêtre, on trouve également les fonctions « refuser » et « accepter ». Lorsque toutes les informations sur la place de parc sont saisies correctement et de manière complète, et que la place correspond aux directives en matière de saisie, la place de parc en crowdsourcing est transmise sur la « Liste » du responsable de la mise à jour en cliquant sur « accepter ». Avant d'accepter, il faut éventuellement vérifier la position de la place de parc sur place ou chercher des informations manquantes. Si possible, la localisation de la place de parc soit toutefois être effectuée à l'aide d'une orthophoto ou du CadastralWebMap. En cliquant sur l'image, on peut déplacer le symbole indiquant la de position. L'adresse peut être complétée automatiquement via Geocoding, mais elle doit toutefois être vérifiée.

Détails: Signalement crowdsourcing

Signalement de	ch40@gmx.net
Signalé le	26.10.2015
Type de signalement	Neusufnahme
Message	Direkt vor der Eingangstüre Nicht überdacht Nicht kostenpflichtig Nicht zeitlich begrenzt

Détails de la place de stationnement

Description	Coob Bau und Hobby, nicht gebÄhrnenpflichtig
Coordonnée est	652056.045
Coordonnée nord	225450.003
Rue	Zelligut 1
N°	
NPA	6214
Localité	Schenkenkon
Couvert	Non
Payant	<input type="checkbox"/>
Limité dans le temps	<input type="checkbox"/>

[Vue satellite](#)   [Vue carte](#)



Photos existantes

Retour à la liste

Éditer la place de stationnement

**Fig. 4:** Pour valider une place en crowdsourcing, il faut cliquer sur „modifier la place de stationnement“ dans la vue détaillée de la place de stationnement.

### 2.3. Saisir des places de parc individuelles

Les responsables de la mise à jour peuvent nouvellement saisir des places de parc individuelles dans l'espace protégé de la plateforme ph.ch. Cette fonction figure sous la rubrique « Liste », où on peut cliquer sur « entrer une nouvelle place de stationnement » en haut à gauche. Pour saisir une place de parc, il faut remplir les champs « Description », « couvert », « payant » et « limité dans le temps » (fig. 5). La localisation est effectuée soit en cliquant sur l'orthophoto, soit en entrant les coordonnées nord et est (pour les places mesurées préalablement) ou encore en saisissant l'adresse. Les composantes de localisation manquantes sont automatiquement complétées après la saisie de l'une de ces trois composantes.

On peut à tout moment passer de l'affichage de l'orthophoto à un affichage cartographique. L'icône peut être déplacé sur la carte en un clic.

Les photos des places de parc peuvent être annexées sous la carte. En cliquant sur « Enregistrer », la place de parc est ajoutée à la banque de données et peut être consultée sous la rubrique « Liste » ou sous la rubrique « Carte ».

Ajouter une place de stationnement

Description	<input type="text"/>
Coordonnée est	650905.650
Coordonnée nord	225394.925
Rue	Sandgruebestrasse
N°	2
NPA	6210
Localité	Sursee
Couvert	<input type="text" value="Non couvert"/>
Payant	<input type="checkbox"/>
Limité dans le temps	<input type="checkbox"/>



Ajouter de nouvelles photos

**Fig. 5:** Après la géolocalisation, les champs « Description », « Couvert », « Limité dans le temps » et « Payant » doivent encore être complétés.

#### 2.4. Directives générales en matière de saisie

Les directives en matière de saisie et de traitement des données peuvent être consultées dans le domaine protégé de la page d'accueil sous la rubrique « Profil de l'organisation ». Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des points essentiels.

Les places de parc pour handicapés suivantes doivent être saisies:

- Places de parc publiques, qui sont clairement indiqués comme des places pour personnes en chaise roulante, respectivement pour personnes handicapées

#### Verein Accessibility Data

Kapellenstrasse 14 · Postfach 5236 · 3001 Bern  
 Tel 058 796 98 84 · Fax 058 796 99 03  
 info@accessibility-data.ch

- Places de parc privées, qui sont accessibles au public et qui sont clairement indiquées comme des places pour personnes en chaise roulante, respectivement pour personnes handicapées, par exemple les places de parc pour visiteurs des lotissements d'habitation

Les places de parc suivantes peuvent également être saisies:

- Les places de parcs dans les parkings ou les aires de stationnement des centres commerciaux dont l'accès est restreint, notamment par des barrières
- Les places de parc publiques dans les parkings et d'autres parkings souterrains publics

Les places de parc suivantes ne doivent pas être saisies:

- Les aires de parking sans cases marquées et sans indication spécifique de places de parc réservées pour personnes handicapées ou personnes en chaise roulante
- Les places de parc particulièrement larges (plus de 3m), qui ne sont pas spécifiquement marquées comme places de parking pour personnes en chaise roulante ou personnes handicapées.

Pour la saisie des places de parc, les points suivants doivent être pris en compte:

- Il faut saisir le milieu du bord de la case individuelle, par lequel on accède la place de parc de parc.
- Dans les parkings souterrains, on numérise un point à proximité immédiate de l'entrée. S'il existe plusieurs entrées, on peut saisir plusieurs points. Il faut photographier l'entrée du parking. Il n'est pas nécessaire de saisir et de photographier les places de parc individuelles dans les parkings souterrains.
- Il faut veiller à ne pas saisir plusieurs points avec des coordonnées exactement identiques, car ceci cause des problèmes lors de la visualisation. Les places de parc saisies à double doivent être corrigées en conséquence.
- Les places de parc encore mal connues doivent être vérifiées sur place et éventuellement mesurées.
- Il n'est pas absolument nécessaire de mesurer les places de parc en crowdsourcing, ces places devraient si possible être validées à l'aide d'une orthophoto ou de CadastralWebMap. La précision doit être de l'ordre d'un mètre.
- Il faut photographier si possible les places de parc (1 photo par place de parc, ou si nécessaire, au maximum 2 photos). Les images doivent montrer l'environnement immédiat de la place de parc.
- Pour des raisons de protection des données, les plaques d'immatriculation et des personnes qu'on peut éventuellement reconnaître doivent être rendues méconnaissables à l'aide d'un programme graphique.

Les communes sans places de parking pour personnes handicapées doivent être signalées au responsable régional, afin que la commune concernée puisse être caractérisée en conséquence dans la banque de données.

### 3. Gérer, traiter et effacer les places de parc

Sous la rubrique „Liste“, toutes les places de parc des responsables de la mise à jour peuvent être exportées. Cette fonction sert par exemple à transférer des données à une commune ou à la gestion des places de parc pour handicapés dans le système local des responsables de la mise à jour.

Une place de parc peut être traitée ou effacée sous la rubrique „Liste“. Pour trouver une place de parc plus rapidement, la liste pouvant être triée par adresse, code postal, lieu, coordonnées est ou nord ou commune, en cliquant sur le nom de colonne correspondant. De plus, il est possible d'effectuer une recherche directement sous le nom de colonne, si l'une des caractéristiques de la place de parc est connue.

Dans la première colonne de la place de parc individuelle, on trouve les fonctions « Détails » et « Éditer » (fig. 6).

ACCUEIL | NEWS | TÉLÉCHARGER LES DONNÉES | LISTE | CARTE | PROFIL DE L'ORGANISATION | SIGNALEMENTS  
CROWDSOURCING

de fr it

**Places de stationnement saisies**

Entrer une nouvelle place de stationnement

↓ Exporter les places de stationnement

Indiquer les places de stationnement sur la carte

	Adresse	NPA	Localité	Coordonnée	Coordonnée	Commune
Détails Éditer	Stationsstrasse 2	6251	Dagmersellen	640932	229732	Dagmersellen
Détails Éditer	Kantonsstrasse 25	6232	Geuensee	650842	227554	Geuensee
Détails Éditer	Kantonsstrasse 25	6232	Geuensee	650828	227541	Geuensee
Détails Éditer	Sonnhalde 2	6232	Geuensee		228010	Geuensee
Détails Éditer		6214	Schenkon		225431	Schenkon
Détails Éditer		6214	Schenkon		225371	Schenkon
Détails Éditer		6214	Schenkon	652059	225405	Schenkon
Détails Éditer	Zellgut 1	6214	Schenkon	652053	225405	Schenkon
Détails Éditer	Münsterstrasse 1a	6214	Schenkon	652169	225434	Schenkon
Détails Éditer	Parkstrasse 4	6214	Schenkon	652159	225643	Schenkon
Détails Éditer	Parkstrasse 3	6214	Schenkon	652221	225609	Schenkon
Détails Éditer	Münsterstrasse 1b	6214	Schenkon	652263	225467	Schenkon
Détails Éditer	Dorfstrasse 4	6214	Schenkon	652577	225364	Schenkon
Détails Éditer	Zellgut 1	6214	Schenkon	652056	225450	Schenkon

Fig. 6: Fonctions de l'aperçu des place de stationnement dans l'onglet „liste“.

L'aperçu détaillé d'une place de parc montre tous ses attributs. Dans cet aperçu, on ne peut toutefois pas effectuer de changements. Pour ce faire, la fonction « Éditer » doit être utilisée.

En cliquant sur la fonction « Éditer », une fenêtre de modification s'ouvre, dans laquelle on peut éditer les attributs « Description », « Couvert », « Limité dans le temps » et « Payant ». Les trois composantes adresse, coordonnées et position de du symbole sont reliées ici aussi et sont recherchées automatiquement après la saisie d'une composante. En cliquant sur la carte, le symbole peut être déplacé. En outre, des photographies supplémentaires peuvent être ajoutées dans cette fenêtre. Tout en bas de la fenêtre d'édition se trouve le bouton « Effacer », avec lequel la place de parc est effacée de la banque de données et ne peut plus être récupérée.

## **4. Modifications liées aux communes**

### **4.1. Ajouter une nouvelle commune**

Une commune ne peut être ajoutée que si elle n'est pas encore attribuée à un responsable de la mise à jour. Dans la rubrique « Profil de l'organisation », on trouve les communes attribuées sous l'onglet « Liste des communes à saisir ». Ici, on peut attribuer une nouvelle commune à son entreprise. Pour ce faire, il faut entrer le nom de la commune et si celle-ci n'est pas encore attribuée, une fenêtre d'affichage rapide s'ouvre alors et demande une confirmation. La commune s'affiche désormais dans la liste des communes attribuées et le processus est terminé en cliquant sur « Enregistrer ».

Si la commune est déjà attribuée, une fenêtre avec un message d'erreur apparaît. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le chapitre 4.2.

### **4.2. Effacer ou transférer l'attribution d'une commune**

Il est possible que des communes figurent dans les listes des responsables de la mise à jour et qu'ils ne désirent plus les actualiser. La suppression d'une commune attribuée ne doit être effectuée qu'après discussion avec le responsable régional, afin d'attribuer la commune à un autre responsable de la mise à jour. Par la suite, les places de parc déjà enregistrées seront transférées au nouveau responsable de la mise à jour.

## **5. Indemnisation des travaux de mise à jour**

Les travaux de mise à jour doivent être indemnisés dans le cadre du budget de la direction du projet. A l'heure actuelle, on considère qu'environ 200 à 300 places de parc seront mises à jour chaque année. A la condition d'avoir participé à la saisie initiale, les responsables de la mise à jour reçoivent une indemnité de Frs. 50.- par place de parc additionnelle qu'ils ont saisie, respectivement Frs. 25.- par place de parc en crowdsourcing qu'ils ont vérifiée.

Le nombre des places de parc actualisées doit être annoncé au responsable régional tous les six mois, soit jusqu'au 15 juin, respectivement jusqu'au 15 décembre.